



ARRETE MUNICIPAL
N°2022/115/A du 10/11/2022
Interdiction temporaire de
circulation – Passage à niveau
PN4 (entrée Avenue de Nieppe)

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 82-622 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
- VU le code de la route,
- VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière,
- VU les travaux de mise à niveau et de remplacement de l'enrobé du passage à niveau PN4 situé à l'entrée de l'Avenue de Nieppe programmés par la SNCF durant la période du 5 et 6 décembre 2022,
- CONSIDERANT qu'il convient d'interdire temporairement la circulation pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et pour préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1° : En raison de travaux de mise à niveau et de remplacement d'enrobés, la circulation routière et piétonne sera temporairement interdite sur le passage à niveau PN4 situé à l'entrée de l'Avenue de Nieppe durant la période du 5 et 6 décembre 2022.

Article 2° : Une déviation sera mise en place via la rue du Stade et la rue du Canal.

Article 3° : Les panneaux de signalisation correspondants seront disposés par la SNCF.

Destinataires :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Metzervisse
- Les services techniques municipaux
- CITELINE, TRANSDEV, SNCF
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

Date de mise en ligne : 10/11/2022



Le Maire,
Bernard VEINNANT